

Rapport de la concertation continue

Interconnexion électrique France -
Espagne par le Golfe de Gascogne

Du 07 février 2018 au 20 juin 2022

Walter Acchiardi, Marion Thenet

Le 28 juin 2022



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

SYNTHESE.....	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales recommandations de la garante et du garant	3
1- FICHE D'IDENTITÉ PROJET	4
2- CONCERTATION PRÉALABLE : 4 octobre 2017 - 18 janvier 2018	6
2-1 Rappel des enseignements et des recommandations	6
2-2 Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	6
3- ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE :	
19 janvier 2018 - 31 mai 2022	7
3-1 Garantir le droit à l'information et à la participation	7
3-2 Le rôle de la garante et du garant, et organisation de la concertation	7
3-3 Les modalités de la concertation du 19 janvier 2018 au 31 mai 2022	12
3-4 La suite de la concertation jusqu'à l'enquête publique.....	15
4- RÉSULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE	16
4-1 Synthèse des observations.....	16
4-2 Évolution du projet résultant de la concertation	19
5- AVIS DE LA GARANTE ET DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	20
5-1 Limites au débat public sur l'opportunité et la justification du projet	20
5-2 Enjeux du droit à l'information et à la participation du public et organisation de la concertation pour essayer d'y répondre	20
6- RECOMMANDATIONS AU RESPONSABLE DE PROJET	24
LISTE DES ANNEXES	25

SYNTHÈSE

Les enseignements clefs de la concertation

- Un premier enseignement est relatif à **la durée de cette concertation continue**, rallongée par une modification notable du projet avec le contournement terrestre du Gouf de Capbreton.

Le temps donné à cette nouvelle phase de concertation, notamment avec l'ouverture d'une plateforme interactive spécifique à deux reprises, et ce malgré un contexte Covid avec son lot de contraintes, a permis in fine une participation importante du public.

Suite à une forte remise en cause par des habitant.e.s regroupé.e.s en association du 1^{er} Fuseau de Moindre Impact pour ce contournement terrestre, pressenti en site urbain à l'issue d'un premier temps de concertation, il s'en est suivi une **évolution sensible du projet** avec une nouvelle proposition d'un plus grand linéaire pour un Fuseau de Moindre Impact s'écartant des zones urbanisées.

- Un second enseignement concerne l'apport positif des **2 expertises indépendantes** qui ont été réalisées à l'initiative de la garante et du garant, prises en charge par la CNDP.

Devant la défiance d'une partie du public quant au choix de la maîtrise d'ouvrage d'abandonner le fuseau maritime initial au droit du Gouf de Capbreton et de le contourner par voie terrestre, la 1^{ère} expertise a permis au public de disposer d'un point de vue indépendant sur les conditions de ce choix. La 2^{ème} expertise sur les impacts des champs électromagnétiques statiques a été proposée du fait qu'une réunion de controverse envisagée par la garante et le garant sur ce thème n'a pu être organisée. En effet, des inquiétudes persistaient, malgré les informations et les échanges proposés par la maîtrise d'ouvrage, et persistent encore pour certains. L'apport en toute indépendance de cette « Revue des revues » a permis aux participants de formuler leurs questionnements et de disposer d'éclaircissements apportés au débat.

Les principales recommandations de la garante et du garant

- A la demande de plusieurs participant.e.s, et notamment de celles et ceux dont les habitations sont les plus proches du fuseau de moindre impact finalement retenu par le Ministère de la transition Ecologique, une 1^{ère} recommandation porte sur **un protocole de suivi concerté à mettre en place sur une durée significative pour, une fois la ligne achevée, mesurer précisément le champ électromagnétique statique généré et ses impacts et en rendre publics les résultats.**

- Conformément aux engagements annoncés par la maîtrise d'ouvrage en réponse notamment à la demande des élus de la commune de Cubnezais, une 2^{ème} recommandation concerne **l'association de ces élus, et des différentes personnes intéressées, au projet de construction de la station de conversion ainsi que ses abords, dont les accès.**

- Dans la continuité des informations relayées par le maître d'ouvrage à son fichier des personnes ayant souhaité recevoir personnellement les informations liées au projet, la garante et le garant formulent une 3^{ème} recommandation afin **que ces personnes puissent être averties en temps et heure du lancement de l'enquête publique et de ses modalités.**

1- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Maître d'ouvrage :

INELFE pour INterconnexion ELectrique France-Espagne, société constituée à parts égales de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et de Red Eléctrica de España (REE).

Contexte du projet :

En France, le projet « Golfe de Gascogne » est inscrit au Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport d'électricité (SDDR) depuis 2011. Ce schéma, qui a fait l'objet d'une concertation au sein de la Commission des Utilisateurs du Réseau public de Transport d'Electricité (CURTE), a été soumis à une consultation publique par RTE, du 7 décembre 2016 au 13 janvier 2017, avant d'être transmis à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour avis.

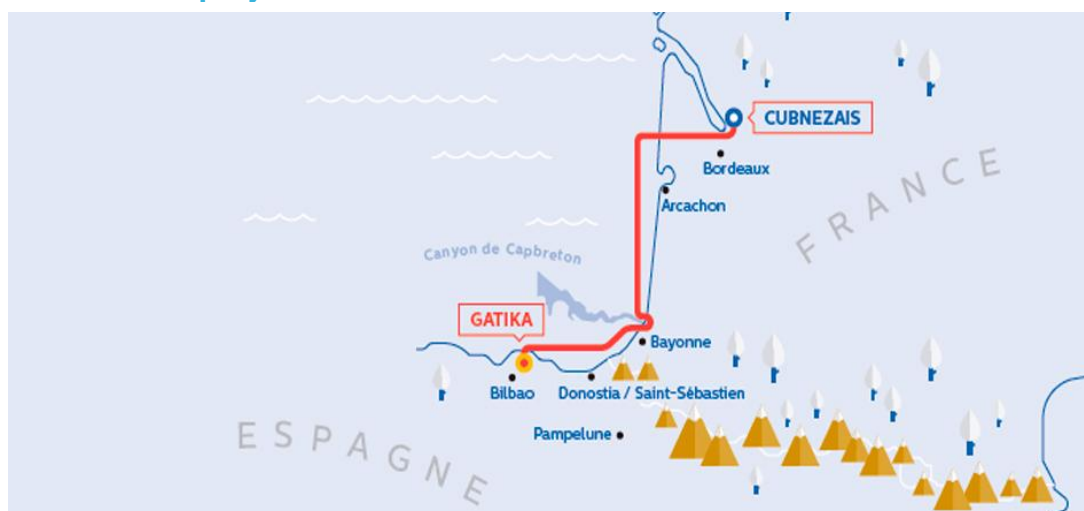
Au niveau européen, l'interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne figure dans le Schéma décennal de développement européen d'ENTSO-e (the Ten Years Network Development Plan – TYNDP) depuis 2012.

Le 14 octobre 2013, la Commission et le Parlement européens l'ont désigné « Projet d'Intérêt Commun » (PIC) au titre du règlement européen sur les infrastructures énergétiques (UE 347/2013). Dans un contexte de transition énergétique et afin de répondre aux impératifs de sécurité d'approvisionnement énergétique et d'intégration des énergies renouvelables, l'Europe souhaite appréhender l'approvisionnement de l'électricité à un niveau européen, notamment en développant des interconnexions électriques entre Etats membres.

Il est à noter que la concertation préalable et la concertation continue avec garante et garant CNDP, ouverte à tous les publics, est articulée, notamment au niveau de son calendrier, avec une concertation spécifique aux ouvrages électriques dite « concertation Fontaine », régie par la circulaire « Fontaine », nom donné à la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité prescrivant de vérifier l'opportunité des projets de construction d'ouvrages de tension supérieure ou égale à 63 000 volts.

Cette « concertation Fontaine » est ouverte aux principaux acteurs locaux (élus, services de l'État, associations, etc...), sans associer le grand public.

Localisation du projet :



Source RTE

Objectifs du projet selon le Maître d'Ouvrage :

Réaliser une liaison électrique à courant continu d'une capacité maximale de 2 x 1 000 MW entre les postes de transformation électrique de Cubnezais 400 kV en Gironde et Gatica 400 kV en Espagne.

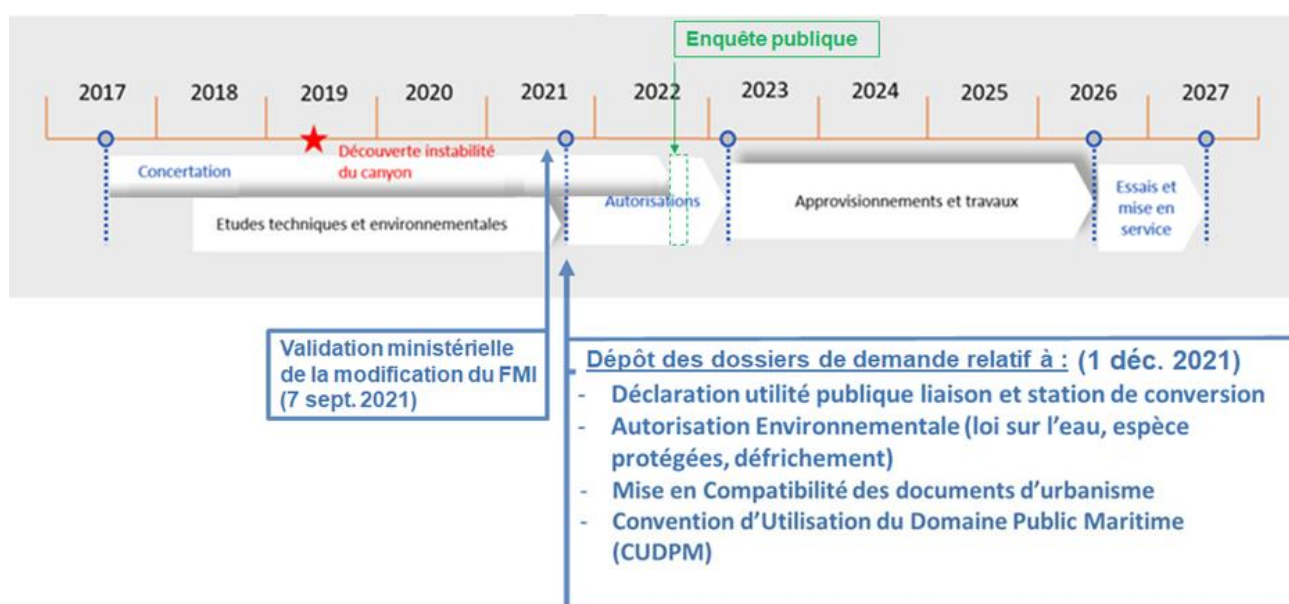
Caractéristiques principales :

- Une station de conversion courant continu / courant alternatif à proximité du poste de Cubnezais et son dispositif de raccordement souterrain au poste 400 kV de Cubnezais ;
- 80 km environ de câbles terrestres souterrains à courant continu, entre la station de conversion de Cubnezais et Le Porge, point d'atterrage sur la côte atlantique médocaine ;
- 140 km environ de câbles sous-marins à courant continu entre Le Porge et le point d'atterrage sur la côte atlantique médocaine et le point d'atterrage pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton ;
- 20 km environ de câbles terrestres à courant continu pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton faisant suite à une nouvelle phase de concertation interactive pour une modification du fuseau de moindre impact validé en 2018 par le Ministère de l'Environnement en raison d'un glissement de terrain sous-marin important au niveau du Gouf de Capbreton ;
- 140 km environ de câbles sous-marins à courant continu entre le point d'atterrage du contournement du Gouf de Capbreton et le point d'atterrage espagnol ;
- 13 km environ de liaison aéro-souterraine à courant continu, entre le point d'atterrage espagnol et la station de conversion de Gatica ;
- une station de conversion courant continu / courant alternatif à proximité du poste de Gatica et son dispositif de raccordement au poste 400 kV de Gatica.

Coût :

1,75 milliards d'euros

Calendrier :



Source RTE

2- LA CONCERTATION PRÉALABLE DU 04 OCTOBRE 2017 AU 18 JANVIER 2018

2-1 Rappel des enseignements et des recommandations

- 20 juin 2017 : La CNDP est saisie par Réseau de transport d'électricité / Rte
- 4 octobre 2017 au 18 janvier 2018 : Concertation préalable garantie par Walter Acchiardi, avec l'appui de Jean-Marc Rebière
- 18 Février 2018 : Publication du bilan du garant de la concertation préalable

Cf. Annexe 3

https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/CNDP%20-%20Bilan%20du%20garant%20-%20Golfe%20de%20Gascogne%20concertation%20pr%C3%A9alable%20du%2004.10.2017%20au%2018.01.2018_0.pdf

Cette concertation préalable a contribué à de nombreux apports en terme d'identification d'enjeux environnementaux et de connaissance de terrain (chemins de randonnée, carrières, parcelles de vignes en AOC non plantées ou parcelles forestières en « attente sanitaire », ...), de principes généraux d'élaboration des fuseaux (éviter les centres bourgs, limiter les restrictions d'usage, avec l'utilisation préférentielle d'infrastructures déjà existantes,...). Des points d'attention détaillés par territoire ont été formulés.

2-2 Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

- 31 mars 2018 : Publication de la décision du porteur de projet, intégrant les enseignements tirés de la concertation préalable.

Cf. Annexe 4 - https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/D%C3%A9cision%20du%20ma%C3%ADtre%20d%E2%80%99ouvrage%20a%20l%E2%80%99issue%20de%20la%20concertation%20publique%20pr%C3%A9alable%20sous%20l%E2%80%99%C3%A9gide%20de%20la%20CNDP_0.pdf

3- ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE DU 19 JANVIER 2018 AU 31 MAI 2022

3-1 Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des garant.e.s neutres et indépendant.e.s à l'égard de toute personne, maître d'ouvrage, parties prenantes, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet, en écho à la demande exprimée, en croisant le droit en général avec celui défendu lors de cette concertation continue particulière.

Dans le cadre de cette concertation continue, avec des conditions rendues plus contraignantes en raison de la Covid, la garantie du droit à l'information et à la participation a notamment porté, comme nous le verrons plus avant, sur les questions de mise à disposition du public des études réalisées par la maîtrise d'ouvrage et d'ouverture de la plateforme numérique sur le site INELFE de la participation.

3-2 Le rôle de la garante/du garant et organisation de la concertation

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Tout au long de sa mission, la garante ou le garant sont vigilants sur la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante ou le garant s'assurent que :

- les recommandations de la garante ou du garant et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte,
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public,
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, afin de pouvoir faire l'objet d'échanges autant que de besoins.

7 février 2018 : Officialisation de la concertation post concertation préalable ou concertation continue, avec la nomination d'un garant CNDP, Walter Acchiardi, dans le prolongement de sa nomination pour la concertation préalable.

- Période 19 janvier 2018 - 31 décembre 2018

Une 1^{ère} concertation « Fontaine » - Cf. synthèse des observations - Annexe 5 - est pilotée par le Préfet de Gironde, nommé préfet coordonnateur pour les 3 départements concernés et pour la préfecture maritime, à la suite de la recevabilité intervenue le 14 juin 2017 du dossier présenté par RTE de Justification Technico-Economique par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

8 janvier 2019 : Publication du rapport intermédiaire du garant n°1 - Cf. Annexe 6 -

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-06/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202018.pdf>

- Période 1^{er} janvier 2019 - 02 mars 2020

Printemps 2019 = glissement de terrain important au niveau du Gouf de Capbreton qui a remis en cause le tracé du Fuseau de Moindre Impact (agréé par le Ministère de l'Environnement en mai 2018).

1^{er} mars 2020 : Publication du rapport intermédiaire du garant n°2 - Annexe 7-

https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf

- Période 3 mars 2020 - 17 juin 2021

A la demande du garant, compte tenu du changement d'aire d'étude, RTE décide de reconduire un dispositif de concertation similaire à celui validé par la CNDP et mis en œuvre lors de la concertation préalable.

Pour recueillir les avis et donner à tous les publics la possibilité de participer, une plateforme de concertation en ligne est ouverte tout au long de cette nouvelle phase de la concertation.

Ainsi, du mois d'octobre 2020 et jusqu'en janvier 2021, des réunions publiques, des permanences publiques et des ateliers territoriaux sont organisés.

Du 25 mars 2021, et jusqu'en juin 2021, compte tenu de la contestation du Fuseau de Moindre Impact par un collectif citoyen, STOP THT 40, relayée par les Maires des communes concernées, la concertation se poursuit selon un dispositif mis en place en accord avec la garante et le garant. Dans le contexte sanitaire lié à la Covid, afin de faciliter la participation du plus grand nombre de personnes, le choix est fait de combiner des échanges au format digital et présentiel.

Walter Acchiardi, est rejoint le 5 mai 2021 par une co-garante Marion Thenet.

Proposition faite par le garant d'un « dire d'expert » indépendant, pris en charge par la CNDP, à partir des études ayant été menées par RTE concernant le projet de passage par le Gouf de Capbreton. En effet en mai 2019, après la découverte d'un glissement de terrain important au niveau du Gouf de Capbreton, le maître d'ouvrage RTE décide d'abandonner la solution de forage sous le Gouf, jugée trop risquée, en raison de l'instabilité constatée. Il fait mener de nouvelles études, afin de situer ponctuellement le tracé à terre au droit du Gouf, considérant que le passage maritime au niveau du Gouf était trop risqué pour être retenu.

Ce passage à terre est à l'origine d'une opposition locale importante, et les acteurs de la concertation souhaitent avoir un avis indépendant concernant les résultats d'études techniques produits par RTE à l'origine de sa décision d'abandonner les passages par voie maritime au niveau du Gouf de Capbreton.

Un cahier des charges a été partagé en amont avec RTE et le Collectif Stop THT40. Le rapport de ce dire d'expert, réalisé par Sara Lafuerza, chercheuse à l'Institut des sciences de la Terre de Paris (ISTeP) est publié le 28 mai 2021 sur le site de la concertation ainsi que sur celui de la CNDP.

Cf. Annexe n° 8 -

[https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-05/Expertise CCTP_SU_CNDP_V3.pdf](https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-05/Expertise_CCTP_SU_CNDP_V3.pdf)

Voyant que le public se questionnait au sujet de la problématique sur l'exposition sur les champs électromagnétiques, une autre proposition a été faite par le garant, que Rte puisse organiser, en lien avec le Collectif Stop THT 40, une réunion de controverse sur les champs électromagnétiques en matière de courant continu. Le principe étant d'avoir 3 experts différents pour débattre sur le sujet avec le public :

- un expert choisit par ceux qui pensaient qu'il y avait un danger à l'exposition aux champs électromagnétiques et ainsi évoquer les arguments en lien avec ce danger,
- un expert nommé par Rte,
- un 3^{ème} expert coopté par les deux parties.

Cette réunion de controverse n'a pas pu se réaliser, le collectif STOP THT 40 n'ayant pas donné suite à cette proposition.

Enfin, comme pour la première concertation préalable, un bilan de la concertation / rapport intermédiaire n°3 a été rédigé par la garante et le garant, et rendu public par la CNDP le 25 juin 2021- Publication du rapport intermédiaire de la garante et du garant n°3 modifié le 6 juillet 2021

Cf. Annexe 9 –

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-07/3%C3%A8me%20Rapport%20interm%C3%A9diaire%203%20mars%202020%20-17%2020juin%202021.pdf>

- **Période 18 juin 2021 au 31 mai 2022**
Concertation Fontaine n°2 - 12 juillet 2021
Validation du fuseau le 7 septembre 2021

La base de contacts a été actualisée (578 abonnés au 05/07/21) pour diffuser directement aux intéressé.e.s l'information autour du projet et autour de la concertation.

Le Fuseau de Moindre Impact pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton a été proposé par Madame la Préfète des Landes le 12 juillet 2021 lors de la 2^{ème} « concertation Fontaine » (cf. synthèse des observations Annexe 10), au Ministère de la Transition Ecologique, qui l'a validé le 7 septembre 2021.

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-10/Compte-rendu%20de%20la%20r%C3%A9union%20de%20concertation%20Fontaine%20du%2012%20juillet%202021.pdf>

3 réunions publiques ont permis de présenter le contenu de dossiers de demandes d'autorisations, avec la présence de la garante et du garant :

- Seignosse le 08 décembre 2021
Nombre de participants : 30 présents physiquement et 51 à distance
- Cubnezais le 14 décembre 2021
Nombre de participants : 17 présents physiquement et 8 à distance
- Saint-Aubin-du-Médoc le 15 décembre 2021
Nombre de participants : 15 présents physiquement et 8 à distance

Le 15 décembre 2021 sont mises en ligne les cartes présentant le tracé proposé pour la déclaration d'Utilité publique, en correspondance avec le nouveau Fuseau de Moindre Impact du contournement terrestre.

https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-12/Plan%201-25000%20Bande%20DUP%20LS_contournement%20cayon%20de%20Capbreton.pdf



Côté maître d'ouvrage, RTE publie les engagements pris issus des enseignements tirés de cette concertation. Cf. Annexe 11

https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-07/RTE%20Projet%20golfe%20de%20Gascogne_enseignements%20concertation.pdf

La garante et le garant avaient demandé à l'équipe projet de mettre l'étude d'impact et toute autre étude ou document sur le site de la concertation afin que le public puisse disposer de ces informations au fur et à mesure de leurs réalisations. RTE a précisé que l'étude intégrale ne sera consultable par le public que pendant l'enquête publique. Néanmoins un résumé non technique a été mis en ligne,

Cf. Annexe 12 :

Partie française

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-12/Synth%C3%A8se%20de%20l%27%C3%A9tude%20d%27impact%20environnementale%20de%20la%20partie%20fran%C3%A7aise%20du%20projet%20Golfe%20de%20Gascogne%20-%20d%C3%A9c%202021.pdf>

Partie espagnole

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-12/Document%20de%20synth%C3%A8se%20de%20l%27%C3%A9tude%20d%27impact%20environnementale%20de%20la%20partie%20espagnole%20du%20projet.pdf>

Une préconisation a été formulée par la garante et le garant, à partir des demandes d'une partie des participants à la concertation, de la mise en place d'une étude épidémiologique sur les éventuels impacts relatifs aux champs électromagnétiques. Rte a sollicité l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) pour recueillir son avis (Cf. Annexe 13).

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-12/Courrier%20INSERM%20Etude%20Epid%C3%A9miologique.pdf>

Au regard des questionnements qui subsistaient au sujet des champs magnétiques générés par la liaison, la réunion de controverse sur les champs électromagnétiques n'ayant pu se faire, le choix a été fait de la part de la garante et du garant de proposer une expertise indépendante, afin que le public puisse disposer d'un autre point de vue que celui exprimé par le maître d'ouvrage.

La CNDP a émis un cahier des charges avec pour objectif de réaliser un « Dire d'Expert » indépendant concernant la question des champs magnétiques statiques générés par une ligne électrique en courant continu (400 kV) - enterrée en partie terrestre et ensouillée en partie sous-marine - à partir des simulations disponibles réalisées par Rte, de la bibliographie existante sur des lignes équivalentes et de l'état de la science et de la réglementation en matière d'exposition du public et d'impact pour la faune sous-marine. Ce cahier des charges a été envoyé à 3 experts indépendants et Monsieur Olivier Merckel, (titulaire d'un doctorat en physique, depuis 2007 travaillant pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail-Anses), a été retenu.

Cette expertise indépendante a fait l'objet **d'une restitution le 26 avril 2022 lors d'une réunion publique au format hybride.**

Il est à noter que le rapport d'expertise de Monsieur Merckel a été mis en ligne 10 jours avant la réunion publique de restitution.

Cf. Annexe 14 - https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2022-04/Expo_CMS_140422_VF.PDF

3-3 Les modalités de la concertation du 19 janvier 2018 au 31 mai 2022 :

Sur les différentes périodes de ce continuum, l'information du public sur l'évolution du projet a été réalisée avec - cf. tableau ci-dessous :

- 5 numéros du journal du projet
- 941 personnes ayant participé à 16 réunions publiques
- 109 personnes réparties en 6 ateliers
- 30 riverains du site d'implantation de la station de conversion de Cubnezais rencontrés lors de 2 demi journées de terrain/porte à porte
- 1 action éducative auprès de 34 classes de collèges en partenariat avec Cap'Sciences
- 1 voyage et visite du site de Baixas, station de conversion réalisée par RTE pour une interconnexion électrique France-Espagne côté catalan, avec 12 personnes dont des élus de Cubnezais
- 159 personnes rencontrées lors de 14 permanences
- 125 questions adressées par courriels
- 377 contributions émanant de 176 contributrices et contributeurs sur la plateforme interactive du site de la participation
- 2 expertises indépendantes réalisées à l'initiative de la CNDP

Une nouvelle phase de concertation interactive a été proposée durant la période 6 octobre 2020 au 17 juin 2021 :

- L'adresse courriel générique (golfedegascogne@inelfe.eu) qui a permis de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE a répondu,
- de réunions publiques d'information,
- des permanences de réception du public,
- des ateliers thématiques au sein de la zone d'étude.
- la plateforme de concertation, qui a été ouverte sur 3 phases en lecture et écriture avec les réponses données par RTE (toujours validées en amont par la garante et le garant avant publication) :
 - . pour mémoire, du 6 octobre 2017 au 19 janvier 2018, durant la concertation préalable,
 - . puis, du 6 octobre 2020 au 21 janvier 2021, durant la 1^{ère} période de concertation concernant le contournement terrestre du Gouf de Capbreton,
 - . et enfin, du 25 mars 2021 au 17 juin 2021, à la demande de la garante et du garant suite à la contestation par le public d'une 1^{ère} proposition de RTE du Fuseau de Moindre Impact en site urbain,
 - . après le 17 juin 2021, la plateforme interactive a été fermée par RTE. Possibilité cependant pour le public de consulter les précédentes contributions sur le site INELFE de la participation et de s'adresser au maître d'ouvrage - ou à la garante et au garant – pour obtenir des réponses à leur questionnement.

Détails des modalités par période :

	Période 19 Janv. 31 Déc.18	Période 1 ^{er} Janv.19 02 Mars 20	Période 03 Mars 20 17 Juin 21	Période 18 Juin 21 31 Mai 22	TOTAL CONTINUUM
Journal RTE	2 journaux n° 4 (mai 2018) et n°5 (décembre 2018)	1 journal n°6 (juillet 2019) + emailing complémentaire faisant suite à au journal 6 (octobre 2019)	1 journal n°7	1 journal n°8	5
Réunions Publiques	7	0 - cycle de réunion prévu en juin 2019 annulé suite à la découverte du glissement de terrain	5	4	16
Participants	128	0	609 (84 physique / 525 digital)	204	941
Ateliers territoriaux thématiques	2	2	2	0	6
Participants	37	22	50	0	109
Porte-à-porte territorialisé (juillet 2018) (Cubnezais)	2 demi- journées sur le terrain	0	0	0	1 journée
Riverains rencontrés	30	0	0	0	30

	Période 19 Janv. 31 Déc.18	Période 1 ^{er} Janv.19 02 Mars 20	Période 03 Mars 20 17 Juin 21	Période 18 Juin 21 31 Mai 22	TOTAL CONTINUUM
Projet éducatif Cap'Sciences	1	-	-	-	1
Nbre de classes concernées	34	-	-	-	34
Visite terrain (Baixas)	1	0	0	0	1
Participants	12	0	0	0	12
Contributeurs plateforme	0	0	176	0	176
Contributions plateforme	0	0	377	0	377
Permanences	0	0	14	0	14
Participants	0	0	159	0	159
Contributions/Questions posées par courriel	18	8	82	17	125
Visite site internet	14 391	18 338	29 278	24 452	86 459
% d'utilisateurs FR	67,98 %	68,56 %	68,46 %	69,31 %	68,64 %
Expertises indépendantes commandées par la CNDP	0	0	1	1	2

Une mobilisation du public contrastée selon les phases de la concertation

Le tableau met en exergue le fait que dans la période à partir du 3 mars 2020, le public s'est mobilisé durant la nouvelle concertation du contournement du Gouf de Capbreton, qui s'ouvre à partir du 6 octobre 2020. En effet, lors de la concertation sur le contournement terrestre du Gouf de Capbreton, non prévue initialement, le public de cette zone urbanisée s'est senti concerné et s'est mobilisé, notamment auprès de ses élus, pour que finalement un fuseau soit proposé par Rte hors urbanisation.

La mobilisation du public a ainsi été relancée à partir d'octobre 2020 jusqu'en juin 2021 dans le cadre de la nouvelle définition du Fuseau de Moindre Impact.

La situation sanitaire a influé selon les périodes sur les modes de communication de cette concertation. La mobilisation de modes distanciels diversifiés, tout en privilégiant les relations en présentiel, lorsque cela était possible, a néanmoins permis (compte tenu de la durée prolongée de cette concertation interactive) à un public élargi de prendre part à cette phase de concertation.

3-4 la suite de la concertation jusqu'à l'enquête publique

Le schéma ci-dessous illustre les phases d'instruction du projet jusqu'à l'enquête publique pressentie pour fin septembre 2022.

Ce bilan final couvre l'ensemble de la concertation continue, dont la dernière partie sur la période du 18 juin 2021 au 31 mai 2022, en complément des bilans et rapports déjà établis, pour être intégré dans le dossier d'enquête publique.

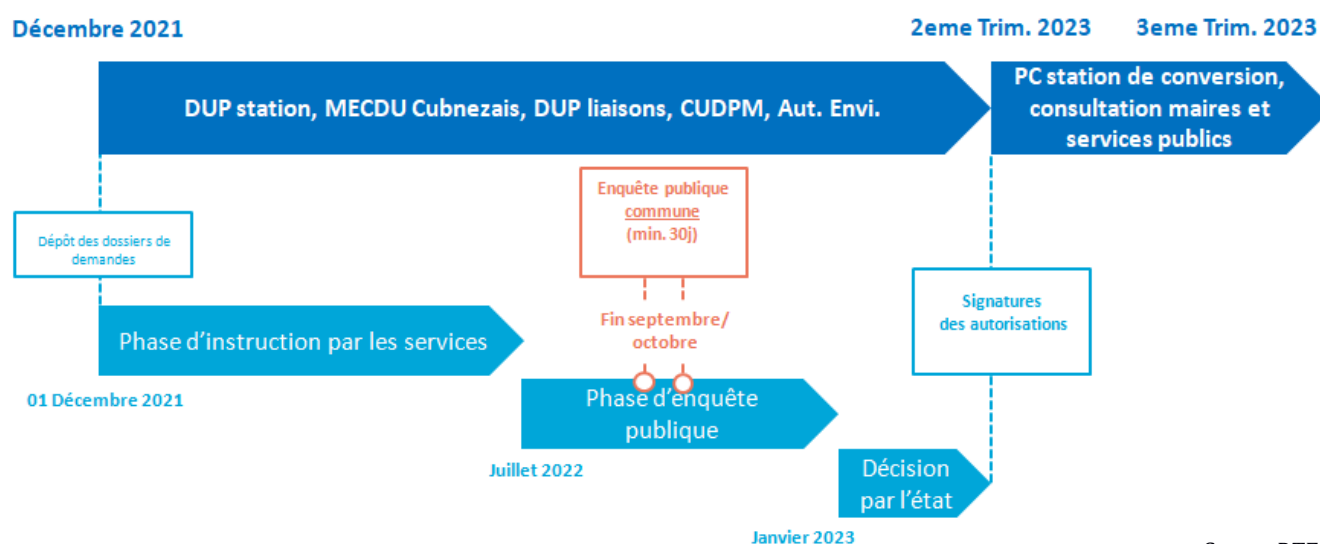
Ce présent rapport sera rendu public et RTE publiera pour sa part sa « décision du maître d'ouvrage » en réponse et en fonction des enseignements tirés de la concertation réalisée.

Du fait que ce présent bilan final sera publié avant le début de l'enquête publique prévue pour l'automne 2022, la garante et le garant peuvent être contacté.e.s d'ici là directement par courriel:

Marion Thenet : marion.thenet@garant-cndp.fr

Walter Acchiardi : walter.acchiardi@garant-cndp.fr

L'adresse générique du maître d'ouvrage est quant à elle toujours active, y compris durant l'enquête publique et pendant la phase de travaux.



Source RTE

DUP = Déclaration d'Utilité Publique

MECDU = Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

CUDPM = Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime

PC = Permis de construire

4- RÉSULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

4-1 Synthèse des observations

8 thèmes récurrents : champs électromagnétiques, impact environnemental, impact milieu humain, justification du projet, concertation, chantier, technique, sécurité - plus un 9^{ème} « divers » - et leurs sous-thèmes associés ont pu être identifiés pour l'ensemble des contributions exprimées sur la plateforme de concertation, dans les différents courriels adressés à l'équipe projet de RTE et lors des différentes réunions publiques.

Sur les 2 premières périodes du 19 janvier 2018 au 02 mars 2020, les contributions se sont plutôt concentrées sur « l'impact sur le milieu humain » et « le chantier ». Voir détail dans les 2 premiers bilans intermédiaires.

Sur la 3^{ème} période du 03 mars 2020 au 17 juin 2021, les contributions ont principalement concernées les thématiques de « la concertation » et « les champs électromagnétiques ». Les autres thèmes abordés ont été : la « justification du projet », « l'impact sur le milieu humain » et « l'impact environnemental », notamment sur la période octobre 2020 / juin 2021.

Voir détails p 15 à p 24 du 3^{ème} bilan intermédiaire

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-07/3%C3%A8me%20Rapport%20interm%C3%A9diaire%203%20mars%202020%20-17%20%20juin%202021.pdf>

Sur cette 4^{ème} et dernière période du 18 juin 2021 au 31 mai 2022, les contributions se sont concentrées sur l'exposition aux champs électromagnétiques et les modalités de la concertation.

Une lettre des résidentes et résidents des Corciers et des Arbousiers a été adressée au maire de Soorts Hossegor, le 28 juin 2021, exprimant leurs inquiétudes du passage de la ligne à proximité de leurs habitations avec un questionnement sur l'innocuité de cette ligne et son passage également sur des parcelles classées en EBC au titre de la loi littoral. Cf. Annexe 15

La garante et le garant en ont pris connaissance par courriel le 22 juillet 2022, après la concertation « Fontaine » du 12 juillet 2022.

La garante et le garant ont tenu à organiser une réunion sur les champs électromagnétiques avec un expert indépendant, avant la fin de cette concertation continue, pour pouvoir répondre aux inquiétudes qui perdurent pour un certain nombre de personnes.

Cette expertise indépendante a fait l'objet **d'une restitution le 26 avril 2022 lors d'une réunion publique au format hybride**, qui s'est tenue au foyer rural de Benesse-Mareme. Cette restitution a réuni 74 personnes dont 32 personnes en présentiel et 42 personnes en distanciel.

Cette réunion a permis à chacun.e de questionner l'auteur de l'expertise commanditée, la garante et le garant et l'équipe projet de Rte pour donner leurs propres avis sur cette préoccupation et sur d'autres sujets concernant le projet.

Des inquiétudes du public se sont exprimées sur les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques statiques :

- « Nous, ce qui nous intéresse si vous voulez c'est de connaître la valeur des champs, au maximum de la puissance transitée. Parce que vous dites que la variation est lente, peut-être, mais quand elle est à son maximum, quand nous passons au-dessus du câble pendant 20 minutes, qu'est-ce qu'il se passe sur la santé humaine ? Aujourd'hui, nous ce que nous disons c'est qu'il n'y a pas d'études épidémiologiques qui permettent de rassurer les gens là-dessus

et à partir de là : prudence. C'est tout ce que nous disons. Nous sommes dans un niveau technique qui relève pour nous de l'inconnu. Vous savez très bien que cette ligne elle est absolument gigantesque, c'est une ligne record au niveau mondial et que donc à partir de là rassurez-nous sur l'innocuité des champs électromagnétiques et les réponses sont engageantes. Quand nous passerons sur cette ligne à la verticale à 1 mètre 20 sous nos pieds, quelles seront les conséquences au maximum de puissance transitée ?

- *« ...Nous ne savons pas trop si finalement c'est dangereux ou ce n'est pas dangereux. Donc une nouvelle fois, ce que je voudrais dire c'est que si jamais ce projet se fait et j'espère que la CNDP ira dans mon sens, j'espère que s'il y a une enquête publique, on ira dans mon sens, nous obligerons RTE à faire des enquêtes épidémiologiques périodiques pour vérifier les soupçons puisque le risque zéro n'existe pas. Donc si jamais ce projet se fait, il faut en profiter pour que l'on vérifie et notamment dans les zones où le câble passera à proximité des zones urbaines. Merci. »*
- *« ...C'est un projet hors-norme donc comme le dit Monsieur D., un moment donné il faut quand même prendre cela en considération. Je ne sais si vous habitez notre secteur mais nous nous inquiétons énormément pour la santé de nos enfants et les personnes qui poseront leurs serviettes sur ce câble ».*
- *« ...Nous avons beaucoup parlé des effets sur la santé humaine, que nous ne savions pas d'ailleurs, mais je crois savoir notamment qu'ici vous passez à côté d'un rucher donc nous disions justement qu'il y avait un effet du champ magnétique sur les abeilles, est-ce qu'il y a eu des études un peu plus poussées, est-ce que nous pouvons savoir ce que ça va faire si les abeilles sont juste au-dessus de la ligne, qu'est-ce qu'il va se passer ? »*
- *« ... Si vous pouvez noter qu'en tant que citoyen nous sommes inquiets de l'impact, parce que là vous nous avez expliqué plein de choses c'est très bien merci beaucoup, mais moi je n'ai pas de réponse, soit sur la santé humaine soit sur la santé environnementale que ce soient les abeilles, les dauphins, toutes les espèces que nous pouvons évoquer, les oiseaux migrateurs etc. donc nous aimerions vraiment avoir un suivi sur avant/après/pendant, vous dites que c'est compliqué à faire, je suis persuadée que nous pouvons trouver des exemples avec ce rucher par exemple etc. de manière à nous rassurer, parce que là ce n'est que du, j'entends du « peut-être », du « supposé », du « probable » mais il n'y a pas de réponse. »*
- *« ...nous sommes de Capbreton également. Nous avons découvert ce projet assez récemment en fait, nous avons découvert aussi que ça faisait 5 ans qu'il était à l'étude mais en discutant avec les gens dans la rue, nous nous sommes rendu compte que peu de gens étaient au courant et que c'était un peu inquiétant ...
...Je travaille dans une entreprise qui traite aussi des ondes, nous avons des tas d'équipes qui travaillent sur les ondes et au quotidien nous nous questionnons et nous faisons toujours, quand nous avons un doute, appel au principe de précaution et au "moins-disant" et au "attention" ...
...Moi ma maison elle est à 150 mètres du câble, elle ne va pas s'éloigner comme le requin si elle sent qu'il y a des choses qui ne vont pas bien, si je veux vendre cette parcelle est-ce qu'elle va perdre de la valeur ? Est-ce que je suis obligée de dire aux futurs acheteurs « attention là au fond du jardin il se passe un truc, c'est l'équivalent de deux réacteurs nucléaires sous les pieds. » Voilà, moi j'ai pas mal d'inquiétudes et je ne suis pas très rassurée et je pense que bon je ne suis pas spécialiste mais juste citoyenne et responsable donc voilà c'est un peu un état général. »*

Les thématiques abordées lors de la concertation par période :

		Période 19 Janv. 31 Déc.18	Période 1 ^{er} Janv.19 02 Mars 20	Période 03 Mars 20 17 Juin 21	Période 18 Juin 21 31 Mai 22
Champs Electromagnétiques	Santé humaine				
	Milieu marin				
	Valeur / Simulation				
	principe de précaution				
Impact Environnemental	Marin				
	Atterrissage				
	Terrestre				
	Général				
Impact milieu humain	Foncier				
	Fuseau urbain				
	Divers impacts locaux				
Justification du projet	Coût / Aspect financier				
	Nécessité / Utilité				
Concertation	Modalités				
	Fuseau				
Chantier	Liaison Souterraine				
	Liaison Sous-marine				
	Atterrissage				
Technique	Câble				
	Franchissement du Gouf				
	Autres				
Sécurité	Risque électrique				
	Risque naturel				
Divers					

Malgré l'évolution du projet et la modification du Fuseau de Moindre Impact sur le contournement terrestre, il ressort de l'ensemble des contributions une défiance vis à vis du porteur de projet et des interrogations allant jusqu'à des oppositions au projet lui-même avec des inquiétudes sur les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques statiques.

4-2 Evolution du projet résultant de la concertation

A partir de contributions formulées par les participants de la concertation, le maître d'ouvrage a reconsidéré le premier fuseau de moindre d'impact. Pour la définition du nouveau Fuseau de Moindre d'Impact, il a pu s'appuyer sur les éléments de connaissance de terrain formulés dans le cadre de la concertation, tant pour l'emplacement de moindre impact de la station de conversion, que pour le Fuseau de Moindre Impact de la ligne et le choix de l'atterrage

Lors du contournement terrestre du Gouf de Capbreton, du fait notamment d'un premier choix de fuseau en milieu urbain, la forte contestation du public a sensiblement fait évoluer la proposition de fuseau, plus éloignée du tissu urbanisé, finalement présentée à Madame la Préfète des Landes dans le cadre de la 2^{ème} concertation "Fontaine", puis au Ministère de la Transition Écologique qui l'a validée.

5- AVIS DE LA GARANTE ET DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

5-1 Limites au débat public sur l'opportunité et la justification du projet

Une concertation « préalable » pour un projet France-Espagne disposant d'un aval des États français et espagnol et de la Commission Européenne

La difficulté pour une telle concertation préalable au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement est que la mise en débat de l'opportunité du projet est limitée du fait des objectifs et engagements gouvernementaux et européens.

La concertation était dès lors quasi uniquement centrée sur les options de localisation des Fuseaux de Moindre Impact et de l'emplacement pour la construction de la station de conversion à partir du poste de Cubnezais, préalablement choisi. Ceci à l'intérieur d'une aire d'étude déjà périmétrée.

A noter cependant que dès la concertation préalable des points de vue critiques émis sur l'opportunité même du projet ont été principalement le fait d'associations environnementales ayant fait connaître leur point de vue par des contributions sur le site de la participation et lors des deux concertations « Fontaine ».

Une articulation perfectible entre concertation « Fontaine » et concertation publique

La concertation "Fontaine", lors des deux temps où elle a été déclenchée, en amont de la concertation préalable et en amont de la nouvelle phase de concertation pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton, a eu pour rôle de définir des périmètres d'études au sein desquels Rte se devait d'inscrire son projet de Fuseau de Moindre Impact. Cette phase s'est déroulée en amont, avant le lancement de la concertation avec le public.

Dans les 2 cas, il a été décidé par les services de l'État de ne finaliser ces concertations « Fontaine », et de proposer au ministère les fuseaux et secteur correspondants, qu'après que les bilans de la garante et du garant pour les temps de concertation avec le public soient rédigés et publiés. La garante et le garant ont pu ainsi être associé.e.s aux travaux de cette instance et, pour la 2^{ème} concertation « Fontaine », les résultats de ces travaux ont pu être diffusés au public via le site internet de la participation.

Pour l'avenir, et afin que les futures concertations avec le public soient les plus ouvertes possibles, il serait souhaitable que les périmètres d'étude des projets puissent également être concertés, en lançant simultanément les concertations "Fontaine » et les concertations du public.

5-2 Enjeux du droit à l'information et à la participation du public et organisation de la concertation pour essayer d'y répondre

L'information des publics

A l'échelle du territoire considéré, l'enjeu, commun à toute concertation, était de parvenir à informer et inviter à participer l'ensemble des populations concernées. Cependant, jusqu'aux derniers mois de la concertation, qui a pourtant duré plus de 4 années au total, et malgré de nombreux canaux d'information mobilisés à plusieurs reprises, certaines personnes (concernées directement par le projet) formulaient encore ne pas avoir été « suffisamment » informées...

Cette question d'une information directe et personnalisée avait été posée par certains des participants dès la concertation préalable lors des premières réunions publiques.

Le maître d'ouvrage n'a toutefois pas souhaité retenir la demande faite alors par les garants qu'il puisse diffuser une information personnalisée adressée à l'ensemble des résidents du territoire.

Les arguments avancés, outre le nombre important d'envois et le coût afférent, renvoyaient au fait que ce type de projet spécifique d'interconnexion électrique – non aérien - n'interpellait que marginalement le grand public, que les parties prenantes étaient quant à elles dûment informées et que les mairies pouvaient, si elles le souhaitaient, relayer les informations fournies sous forme de kit par Rte, à leurs administré.e.s.

Au final, il apparaît que c'est du fait de la mobilisation citoyenne contre un 1^{er} projet de fuseau urbain du contournement terrestre du Gouf de Capbreton, relayée par une prise de position des Maires des communes concernées, que le grand public de ce territoire a été véritablement interpellé et que le cercle des personnes informées s'est notablement élargi.

Une concertation continue sur un temps long

Le contexte particulier de cette concertation continue explique sa durée, près de 5 années depuis septembre 2017, en rapport notamment avec la remise en cause du Fuseau de Moindre Impact initial validé par le Ministère de l'Environnement. La remise en cause a eu lieu suite au constat d'instabilité des flancs du Gouf de Capbreton du fait d'un glissement de terrain de grande ampleur en mai 2019.

D'où la succession d'une concertation préalable, couplée à la 1^{ère} concertation « Fontaine », suivie d'une concertation continue « classique » jusqu'à la découverte du glissement de terrain.

S'en est suivie une nouvelle phase de concertation avec, à la demande du garant, des modalités analogues à celles la concertation préalable initiale acceptées par Rte, dans une aire d'étude modifiée pour établir le contournement terrestre du Gouf de Capbreton.

Et enfin, une dernière phase de concertation continue jusqu'à la rédaction de ce bilan final, en amont de l'enquête publique à venir.

A l'issue de la concertation préalable, la demande du garant de conserver une plateforme interactive pour toute la durée de la concertation continue sur le site INELFE de la participation n'a pas été retenue par le maître d'ouvrage. Néanmoins, la consultation des contributions et des réponses du maître d'ouvrage ainsi que celles des différents documents portés à la connaissance du public a été effective durant toute la concertation continue.

De même les contributions/questionnements ont pu être adressés durant l'ensemble de la période tant au maître d'ouvrage qu'à la garante et au garant.

Pour la période du 25 mars 2021 au 17 juin 2021, la mise à disposition à nouveau d'une plateforme interactive sur le site INELFE a permis de recueillir de nombreuses contributions en ligne et a donné lieu à de nombreux échanges tant avec la maîtrise d'ouvrage qu'avec la garante et le garant.

Par ailleurs, la tenue de réunions publiques, d'ateliers et de permanences ouvertes au public a permis d'informer et de rencontrer les personnes participantes qui ont pu échanger, dialoguer avec la maîtrise d'ouvrage et formuler leurs contributions.

Malgré la Covid le dispositif d'information et de participation a été maintenu et adapté aux contraintes sanitaires.

Une concertation continue qui a dû s'adapter à une modification notable du projet

Concernant la concertation continue pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton, la question s'est polarisée d'abord sur la pertinence d'un tel contournement et ensuite sur la mise à distance du fuseau d'implantation de l'équipement projeté des habitations existantes. Le temps donné à cette concertation avant de la clôturer pour proposer un Fuseau de Moindre Impact dans le cadre d'une 2^{ème} concertation « Fontaine » s'est avéré primordial afin que puisse s'établir un rapprochement

des points de vue, avec toutefois des insatisfactions pour certains et un désaccord de principe pour d'autres.

Les choix de l'implantation de la station de conversion et du Fuseau de Moindre Impact

A l'issue de la 1^{ère} concertation préalable et de la concertation « Fontaine », le Ministère de l'Environnement a entériné en mai 2018 les choix proposés par le Préfet de Région Nouvelle Aquitaine tant pour l'emplacement de moindre impact de la station de conversion de Cuzenais et le fuseau de moindre impact terrestre de Cubnezais au Porge que celui maritime jusqu'à la frontière espagnole.

La décision de contourner de manière terrestre le Gouf de Capbreton suite au constat d'instabilité des flancs du Gouf du fait d'un glissement de terrain de grande ampleur en mai 2019 a nécessité la définition d'une nouvelle aire d'étude et la recherche d'un nouveau fuseau terrestre de moindre impact.

La mobilisation citoyenne contre un 1^{er} projet de fuseau urbain de ce contournement terrestre du Gouf de Capbreton, relayée par une prise de position des Maires des communes concernées, a débouché sur une 2^{nde} proposition, plus éloignée des sites urbains, qui a été retenue au titre d'une 2^{nde} concertation « Fontaine » par la Préfecture des Landes, proposée et entérinée par le Ministère de la Transition Écologique en septembre 2021.

Le format mixte des réunions publiques

Du fait de la Covid toutes les réunions publiques étaient proposées en formats distanciel et présentiel, comme demandé par la garante et le garant. Ces deux dispositifs ont permis d'associer différents publics et de maintenir une participation soutenue.

Un enregistrement vidéo et un compte rendu de réunion sous la forme de verbatim, ont été systématiquement réalisés et mis ligne après chaque atelier ou réunion publique. Ceci a permis aux personnes qui n'ont pas pu assister de pouvoir continuer à s'informer. Cette concertation continue s'étant faite sur un temps long, il était indispensable que toutes ces informations puissent être accessibles à tout moment, permettant à de nombreuses personnes, qui ont découvert l'existence du projet tardivement, de pouvoir s'informer.

L'organisation des réponses aux questions posées par le public

Engagement tenu de l'équipe projet de répondre dans des délais raisonnables et en toute transparence aux questions posées par le public sur le site de la participation. Ces dernières étaient adressées, avec les projets de réponse, à la garante et au garant qui s'assuraient de la complétude de ces réponses d'un point de vue formel, sans intervenir sur les contenus techniques de celles-ci. Celles-ci sont toujours consultables sur le site INELFE de la participation.

La communication des études et travaux dont dispose le maître d'ouvrage

Pendant toute la durée de cette concertation de nombreuses demandes se sont faites, d'abord par la garante et le garant puis par le public, pour que les études réalisées en amont, puis celles réalisées au fur et à mesure de l'avancement du projet, puissent être rendues publiques. Ceci afin que la concertation puisse avoir lieu dans les meilleures conditions de transparence et de sincérité et ce jusqu'à l'enquête publique.

La maîtrise d'ouvrage, pour certaines de ces études, a invoqué d'une part le droit des affaires du fait de la concurrence existante dans son champ d'activité et, d'autre part, les droits d'auteurs des organismes et bureaux d'études impliqués dans ces travaux.

Il a été néanmoins possible à la demande de la garante et du garant de communiquer au public des résumés et/ou traductions de ces études ou encore, de faire appel à des expertises indépendantes.

L'apport des expertises indépendantes commanditées par la CNDP

La justification du contournement terrestre du Gouf de Capbreton décidé par RTE était mis en doute par une partie du public, d'autant que les études ayant servi de base à cette décision du maître d'ouvrage n'étaient pas toutes communiquées. Cette 1^{ère} expertise indépendante a permis d'apporter un éclairage, convergent avec la décision prise par RTE, pour confirmer le risque du parti initial d'un tracé maritime.

La 2^{ème} expertise sur les champs électromagnétiques statiques a été proposée du fait que le projet d'une réunion de controverse sur ce thème n'a pu se réaliser. Les inquiétudes d'une partie du public ont pu être formulées tant au niveau terrestre pour les populations et l'environnement que pour la faune marine et des réponses ont été apportées, notamment pour différencier les impacts liés à un champ électromagnétique généré par un courant électrique continu par rapport à un courant électrique alternatif.

Malgré cette expertise et les échanges avec l'expert, des inquiétudes subsistent qui ont suscité le souhait d'un suivi sur les impacts générés par la construction de cette ligne.

6- RECOMMANDATIONS AU RESPONSABLE DU PROJET

Un suivi des impacts relatifs aux champs électromagnétiques statiques

A la demande de plusieurs participant.e.s, et notamment de celles et ceux dont les habitations sont les plus proches du Fuseau de Moindre Impact finalement retenu par le Ministère de la Transition Ecologique, une 1^{ère} recommandation porte sur **un protocole de suivi concerté à mettre en place sur une durée significative pour, une fois la ligne achevée, mesurer précisément le champ électromagnétique statique généré et ses impacts et en rendre publics les résultats.**

Association au projet de construction de la station de conversion

Conformément aux engagements annoncés par la maîtrise d'ouvrage en réponse notamment à la demande des élus de la commune de Cubnezais, une 2^{ème} recommandation concerne **l'association de ces élus, des riverains et des différentes personnes intéressées, au projet de construction de la station de conversion ainsi que ses abords, dont les accès.**

Information du public au démarrage de l'enquête publique

Dans la continuité des informations relayées par le maître d'ouvrage à son fichier des personnes ayant souhaité recevoir personnellement les informations liées au projet, la garante et le garant formulent une 3^{ème} recommandation afin **que ces personnes puissent être averties en temps et heure du lancement de l'enquête publique et de ses modalités.**

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Décision de désignation du garant de la concertation continue du 7 février 2018
.....p 27
- Annexe 2 : Décision de désignation de la garante de la concertation continue du 5 mai 2021
..... p 28
- Annexe 3 : Bilan du garant concertation préalable
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/CNDP%20-%20Bilan%20du%20garant%20-%20Golfe%20de%20Gascogne%20concertation%20pr%C3%A9alable%20du%2004.10.2017%20au%2018.01.2018_0.pdf
- Annexe 4 : Décision du maître d'ouvrage
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/D%C3%A9cision%20du%20maitre%20d%E2%80%99ouvrage%20a%20l%E2%80%99issue%20de%20la%20concertation%20publique%20pr%C3%A9alable%20sous%20l%E2%80%99%C3%A9gide%20de%20la%20CNDP_0.pdf
- Annexe 5: Synthèse des observations de la 1^{ère} concertation Fontaine du 5 avril 2018.....p 29
- Annexe 6 : Rapport n°1 concertation continue
<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-06/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202018.pdf>
- Annexe 7 : Rapport n°2 post-concertation continue
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf
- Annexe 8 : Rapport d'expertise indépendante des études techniques Madame Sara Lafuerza concernant le projet de passage par le Gouf de Capbreton
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-05/Expertise_CCTP_SU_CNDP_V3.pdf
- Annexe 9 : Rapport n°3 concertation continue
<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-07/3%C3%A8me%20Rapport%20interm%C3%A9diaire%203%20mars%202020%20-17%20%20juin%202021.pdf>
- Annexe 10 : Synthèse des observations de la 2^{ème} « concertation Fontaine » du 12 juillet 2021
<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-10/Compte-rendu%20de%20la%20r%C3%A9union%20de%20concertation%20Fontaine%20du%2012%20juillet%202021.pdf>

- Annexe 11 : Publication de Rte des engagements pris issus des enseignements tirés de cette concertation.
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-07/RTE%20Projet%20golfe%20de%20Gascogne_enseignements%20concertation.pdf
- Annexe 12 : Résumé non technique étude d'impact

Partie française

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-12/Synth%C3%A8se%20de%20l%27%C3%A9tude%20d%27impact%20environnementale%20de%20la%20partie%20fran%C3%A7aise%20du%20projet%20Golfe%20de%20Gascogne%20-%20d%C3%A9c%202021.pdf>

Partie espagnole

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-12/Document%20de%20synth%C3%A8se%20de%20l%27%C3%A9tude%20d%27impact%20environnementale%20de%20la%20partie%20espagnole%20du%20projet.pdf>

- Annexe 13 : Avis INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale..... p 31
- Annexe 14 : rapport d'expertise de Monsieur Merckel sur les champs électromagnétiques statiques
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2022-04/Expo_CMS_140422_VF.PDF
- Annexe 15 : lettre des résidents et des résidents des Corciers et des Arbousiers adressée au maire de Soorts Hossegor.....p 32

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018

DÉCISION N° 2018 / 12 / LIFE / 3

PROJET DE LIAISON D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE
« GOLFE DE GASCogne »

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants,
- vu la lettre de Madame GRANDET, Directeur du département concertation et environnement de RTE, et le dossier annexé adressé le 20 juin 2017
- vu la décision n°2017 / 30 / LIFE / 1 du 5 juillet 2017 décidant de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, Monsieur Walter ACCIARDI avec l'appui de Monsieur Jean-Marc REBIERE,
- vu la décision n°2018/11/ LIFE / 2 du 7 février 2018 donnant acte au garant du bilan de la concertation préalable

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur Walter ACCIARDI est désigné comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne ».

Article 2 :

Le garant établira un rapport qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Le Président



Christian LEYRIT

DECISION DU 5 MAI 2021

DÉCISION N° 2021 / 71 / LIFE / 5

**PROJET DE LIAISON D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE
« GOLFE DE GASCOGNE »**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants,
- vu la lettre de Madame GRANDET, Directrice du département concertation et environnement de RTE, et le dossier annexé adressés le 20 juin 2017
- vu la décision n°2017 /30 / LIFE /1 du 5 juillet 2017 décidant de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, Monsieur Walter ACCIARDI avec l'appui de Monsieur Jean-Marc REBIERE.
- vu la décision n°2018/11/ LIFE /2 du 7 février 2018 donnant acte au garant du bilan de la concertation préalable
- vu la décision n°2018/12/ LIFE /3 du 7 février 2018 désignant Walter ACCIARDI garant de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,
- vu la décision n°2021 /53/ LIFE /4 du 30 avril 2021 décidant de l'organisation d'une expertise complémentaire sur le projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne »,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

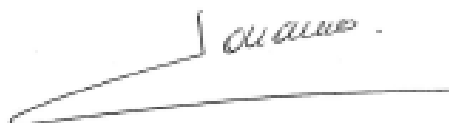
Article 1 :

Madame Marion THENET est désignée garante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION DU 5 AVRIL 2018
PIÈCE JOINTE N° 3

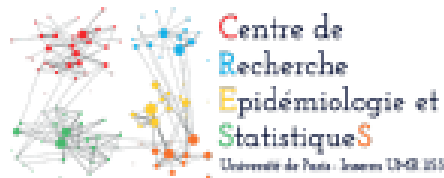
À la suite de l'invitation à la réunion de concertation, certains élus, associations et services ont répondu en communiquant par écrit, à la DREAL, leurs avis sur les dispositions présentées dans le dossier.

Ces informations ont été transmises à RTE.

Une synthèse des observations particulières est présentée ci-dessous :

Associations – Services – Entreprises (date de contribution)	Résumé des avis exprimés par écrit
Grand port maritime de Bordeaux (21 mars 2018)	Le passage du câble au niveau de la Dordogne ne devra pas constituer une contrainte supplémentaire pour le passage des bateaux. Un mode de franchissement (en sous-œuvre) identique à celui de la Garonne est préconisé. Le port de Bordeaux est propriétaire de terrains à proximité immédiate du carrefour giratoire entre la RD113 et RD10. Ces terrains sont identifiés pour d'autres projets. Il est donc souhaitable que le projet et les servitudes associées n'impactent pas ces emprises ou l'accès à ces terrains.
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Gironde (22 mars 2018)	Remarques sur la nécessité : - de faire une analyse plus fine sur la partie médocaine qui doit probablement renfermer des zones humides, - de préconiser une gestion adaptée aux unités écopaysagères ou écosystèmes traversés, - d'essayer d'améliorer l'insertion paysagère de la station de conversion
Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (CADE) (26 mars 2018)	Le CADE indique son opposition au projet qu'il considère comme démesuré et coûteux alors que la France a déjà dépassé les 10 % d'interconnexion et que l'Espagne a une surcapacité qu'il considère comme énorme.
Agence Régionale de Santé (27 mars 2018)	Précautions à prendre dans le futur périmètre de protection éloignée du champ captant de Thil Gamarde. La parcelle du forage Ambès Béchade, doit faire l'objet d'une étude sur la vulnérabilité aux courants vagabonds. Les eaux de ruissellement devront être dirigées en dehors de la parcelle où se situe le ou les forages AEP.
Les Amis de la Terre des Landes (27 mars 2018)	Les AT Landes indiquent leur opposition au projet qu'ils considèrent comme démesuré et coûteux : Pour eux, les interconnexions actuelles sont déjà suffisantes. Ils s'interrogent sur les impacts du projet sur le gouf de Capbreton. Les AT Landes soulignent également les possibilités offertes par la technologie des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) pour la gestion du réseau électrique et la part du chauffage électrique dans la consommation, qui pourrait être réduite en isolant les logements. Ils indiquent aussi un risque de spéculation dû à la création de l'interconnexion.
Vinci autoroutes (28 mars 2018)	Rappel des directives associées à ce type de projet pour la traversée de l'autoroute A10

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) (28 mars 2018)	Remarques générales : document clair mais qui ne présente pas assez les sources. Il faudrait mentionner toutes les références bibliographiques afin que le lecteur sache sur quels travaux scientifiques et techniques se base le document. Remarques particulières : Quelques points perfectibles sur la forme, précision sur le nom ou le classement d'espèces. Il n'y a pas que des habitats de sables fins dans le canyon de Capbreton et dans le domaine circalittoral : des zones rocheuses y sont également référencées, avec notamment la présence de champs de blocs à <i>Dendrophyllia cornigera</i>, décrits depuis les travaux de Le Danois. Il conviendrait de préciser les perturbations dues aux champs électromagnétiques.
Aquitaine Landes Récifs (29 mars 2018)	Rappel des inquiétudes soulevées par l'association lors des ateliers territoriaux organisés par RTE : - Des études devront être réalisées afin de préserver l'intégrité des récifs artificiels immergés par l'ALR sur la concession de Capbreton, notamment en phase de travaux. Le fuseau de moindre impact proposé par RTE passe à proximité de cette concession. - Pendant la phase de travaux, l'association devra disposer d'un accès à la concession afin d'assurer le suivi scientifique des récifs qui conditionne leurs subventions. - Quels seront les impacts des champs électromagnétiques sur les espèces ?
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine (3 avril 2018)	Le fuseau proposé par RTE est celui ayant le moins d'impact sur les terres agricoles du territoire en évitant notamment les vignobles. Il se pourrait que le projet soit soumis à compensation collective agricole, cela sera à voir en fonction de l'étude d'impact.
SMIDDEST – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire Gironde (5 avril 2018)	Le SMIDDEST indique qu'il est difficile pour eux de pouvoir comparer finement l'impact potentiel de chacun des deux fuseaux proposés (en effet, l'échelle d'étude est tellement large que l'information transmise sur l'état initial ne relève pas à ce stade d'une analyse suffisamment fine des impacts potentiels du projet). Le fuseau Ouest proposé impacte potentiellement un linéaire conséquent de zones humides (vallée du Moron, presqu'île d'Ambès, sud Médoc). Le SMIDDEST précise également les attendus concernant l'étude d'impact et le dossier d'autorisation, notamment sur les zones humides (analyse technique et économique approfondie visant à étudier les solutions les plus favorables au maintien des zones humides, un inventaire, une analyse des fonctions et une délimitation très précises des zones humides impactées, des mesures compensatoires adaptées)



Centre de recherche Inserm
Epidémiologie et Statistique
Sorbonne Paris Cité
CRESS - U1153
Pr Philippe Ravaud
Centre d'épidémiologie clinique
Hôpital Hôtel-Dieu
1, Place du Parvis Notre-Dame
75004 Paris

Secrétariat Général
Mme Isabelle CHABON
isabelle.chabon@inserm.fr

Equipe EPICEA
Epidémiologie des cancers de
l'enfant et de l'adolescent
Dr Jacqueline CLAVEL
jacqueline.clavel@inserm.fr

Secrétariat : 01.45.50.50.37
INSERM Unité 1153 EPICEA-CRESS
16 avenue Paul Vaillant-Couturier
Bâtiment Leriche
94807 Villejuif Cedex
<http://mcs.inserm.fr>

Villejuif, le 10 décembre 2021

Cher Monsieur Deschamps

Je vous réponds dans mon domaine de compétence. Jusqu'à présent, les seuls champs pour lesquels la littérature évoque la possibilité d'un risque de cancer accru chez l'enfant sont les champs à extrêmement basse fréquence, et le lien semble moins probable lorsque l'on considère l'intensité des champs plutôt que la proximité des lignes. A noter que les lignes enterrées sont peu concernées par ces études, le champ généré dans les habitations étant très faible ou nul. C'est le cas de votre projet puisque selon les informations que vous m'avez transmises, la future ligne est enterrée et qui plus à environ 40 m des résidences les plus proches.

Nous n'avons aucune donnée sur les champs magnétiques liés au passage de lignes électriques fonctionnant à courant continu et nous n'avons aucune hypothèse sur laquelle fonder une étude épidémiologique. Ce n'est probablement pas le cas, mais si quelqu'un souhaitait explorer les effets de ces champs sur la santé, les variations du champ magnétique terrestre avec la latitude pourraient fournir des indicateurs d'exposition pertinents. Il faudrait alors de s'assurer de bien mesurer de façon homogène les pathologies d'intérêt. Il serait également indispensable de bien prendre en compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer la fréquence de ces pathologies et de varier avec la latitude comme l'exposition aux UV, les consommations de tabac et différentes caractéristiques des populations. Si l'on soupçonne un risque sanitaire associé à ces faibles niveaux d'exposition potentiels, l'étude des populations très exposées professionnellement pourrait être plus informative (c'est peut-être fait mais je n'ai pas de compétence sur ce sujet).

Une étude épidémiologique locale n'aurait de sens que si une question spécifique est posée et que l'augmentation de risque attendue est importante. Une étude exploratoire serait vouée à l'échec si les contrastes d'exposition par rapport à la population générale sont faibles, si les questions de santé sont multiples (prise en compte de tests multiples) et si les effectifs sont faibles. C'est a priori le cas pour votre projet.

Enfin, techniquement, si une question de santé spécifique était posée, il faudrait pouvoir constituer la cohorte des personnes venant séjourner à proximité immédiate de la ligne enterrée (< 20 m²), la suivre pour les pathologies suspectées pendant plusieurs années et disposer d'un cohorte équivalente de personnes venant séjourner à distance de la ligne, en maîtrisant les biais qu'entraînerait une participation des personnes atteintes par la pathologie d'intérêt différente de celle des personnes non atteintes.

Mes commentaires sont très généraux mais sans question de santé spécifique les études épidémiologiques peuvent difficilement apporter des réponses.

Bien à vous

Dr Jacqueline Clavel, MD, PhD, directrice de recherche
Directrice de l'équipe d'épidémiologie des cancers de l'enfant et de l'adolescent - EPICEA
Directrice du Registre national des hémapathies malignes de l'enfant
Directrice de la Plateforme d'observation des cancers de l'enfant



Résidences les Corciers et les Arbousiers,
Rue des Résiniers
Soorts-Hossegor 40150

Soorts-Hossegor le 28 juin 2021

A l'attention de Monsieur Vignaud Maire de Soorts-Hossegor :

Monsieur le Maire,

Après pris connaissance du tracé de « moindre » impact présenté par RTE lors de la réunion publique du 10 juin 2021, nous, habitants des résidences les Corciers et les Arbousiers, sommes étonnés, déçus et inquiets de voir que notre résidence, qui abrite une cinquantaine de familles, soit encore sur le tracé de la ligne THT.

En effet, contrairement à ce qui a été affirmé lors de la réunion du 10 juin, le nouveau tracé de « moindre » impact passe bel et bien, et comme avant, le long de l'Intermarché de Soorts et de la route départementale 652, soit à une cinquantaine de mètres du bâtiment le plus proche de la résidence.

Malgré les affirmations de RTE quant à l'innocuité de cette ligne THT, la communauté scientifique ne s'accorde pas sur ce point (cf : Etude de l'ANSES : « *Effets sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences* » Avril 2019).

Si RTE est si convaincu de l'innocuité de son installation, comment expliquer l'acceptation d'un surcoût important pour éviter les zones urbanisées ?

Considérant certaines avancées réalisées par le nouveau tracé de « moindre » impact, épargnant un grand nombre de résidences et habitations, nous espérons et souhaitons, pour l'avenir et dans un souci de précaution, pouvoir bénéficier de la même prévenance.

Lors de la réunion du 10 juin, les intervenants de RTE ont justifié le passage à proximité de notre résidence par le fait que les parcelles boisées qui permettraient à la ligne d'éviter cette zone, et de sortir au niveau de la déchèterie, sont classées en Espace Boisé Classé (EBC) au titre de la loi littoral.

Si un tel classement empêche le passage d'une telle installation comment justifier que le tracé actuel passe à de nombreuses reprises, entre Seignosse et Soorts, sur des parcelles également classées en EBC au titre de la loi littoral ?

Nous espérons que notre situation et nos arguments vous convaincront d'intercéder en notre faveur, lors de la réunion officielle qui entérinera le tracé définitif à la mi-juillet, afin que la ligne THT soit éloignée de notre résidence, et plus généralement de la zone Pédebert où de nombreuses personnes habitent et travaillent quotidiennement.

Dans l'espoir que cette lettre trouvera un écho favorable de part,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, notre considération distinguée,

Les habitants des résidences Les Corciers et les Arbousiers

